

**Châtenois-les-Forges**

## Récupération des biodéchets : les explications

L'Est Républicain - Aujourd'hui à 18:35 - Temps de lecture : 1 min



Les personnes ne voulant pas utiliser les points d'apport volontaire pourront se rabattre sur des composteurs individuels donnés par le Grand Belfort.

À compter du 1<sup>er</sup> janvier, le tri des biodéchets sera généralisé et concernera les professionnels comme les particuliers. Une obligation avec des solutions. Au lieu d'être incinérés ou enfouis, ils seront valorisés.

D'ores et déjà, la municipalité de Châtenois-les-Forges se prépare pour être au rendez-vous de ces nouvelles pratiques. Les Châtenais sont conviés à une réunion d'information le 15 décembre avec la participation du Grand Belfort. « Dès février mars, des points d'apport volontaire seront disposés rue du Général-de-Gaulle vers l'ancienne gendarmerie, rue de la Gare, rue de la Goutte, impasse du Vrai-Bois et rue du Général-Foch, tout cela en complément des containers déjà en place pour la récupération des papiers et du verre. Des bios seaux et des sacs en papier kraft seront remis à nos administrés pour transporter leurs déchets. Par ailleurs, des composteurs de jardin seront donnés par le Grand Belfort pour un usage personnel. Ils peuvent être réservés sur le site du Grand Belfort dans l'onglet déchets pour une distribution les 26 et 27 janvier au château Vermot en même temps que les bios seaux et les sacs en papier kraft », détaille Bernard Muesser, conseiller délégué.

---

Centre socio-éducatif, Château Vermot, rue du Général-de-Gaulle, vendredi 15 décembre à 18 h.

Société

Conseils pratiques

**À LIRE AUSSI****A lire également**